

SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE PAIE

L'URIOPSS Bourgogne Franche-Comté propose à ses adhérents un service d'Assistance à la Paie.

Dans le cadre de ce service, l'URIOPSS :

- Etablit les bulletins de salaires
- Déclare, mensuellement, trimestriellement et annuellement, les charges sociales et fiscales.
- Effectue des rappels de salaire, après accord de l'Employeur.
- Traite des documents divers devant être établis par l'Employeur, suivant les engagements pris dans la convention signée avec l'Adhérent ou établis à la demande (par ex : attestation de fin de contrat, accident du travail, arrêt maladie, etc...),

Par sa connaissance spécifique des conventions collectives appliquées dans les secteurs sanitaire, médico-social, et social, l'URIOPSS aide les Associations au respect de leurs engagements d'Employeurs.

A noter, l'URIOPSS n'a en aucun cas de contact direct avec les salariés concernant leur rémunération ou les modalités d'exécution de leur contrat de travail.

TARIFS

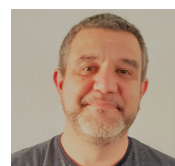
FRAIS : ouverture dossier, à régler à l'inscription

PAIE (Tarif par salarié) : bulletin de paie, charges sociales et déclarations DSN mensuelles incluses

OPTIONS : à la demande, facturées

- Déclaration Unique d'Embauche
- Attestations Pôle Emploi
- Déclaration pour les IJ Maladie / Accidents du Travail / Maternité
- Etat de présence trimestrielle ASP pour les CAE
- Calcul simulation paies
- Vérification du décompte des Congés Payés (/salarié/an)
- Edition des journaux de charges par sections analytiques
- Calculs et aide à la rédaction de documents spécifiques (départ en retraite, rupture conventionnelle, licenciement...)

CONTACTEZ-NOUS !



Dominique PERDRIX
comptable
d.perdrix@uriopss-bfc.fr
03 81 82 18 13

L'URIOPSS n'a aucun contact avec
les salariés de l'Association

L'ASSOCIATION EST SEULE MAITRE
DE SA GESTION